

DELIBERATION N° 28-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	LE TRAOU Dominique
SICARD Régis	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	LANEYRIE Jean-Marc	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	BARI Nadine	TOSCAN Michel	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	CIOT Xavier	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
SIMONNET Martine	FAYARD Adeline	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain	MORA Serge
GERBI Franck	LAURENS Patrick	GRAND Florence	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	PERRIN Gilda	

Absents excusés représentés : BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à BONNIER Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de délégués votants : 50

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : PRESIDENCE TEMPORAIRE DE SEANCE

Après présentation par Madame la Présidente des sections de fonctionnement, investissement par budget, les comptes financiers uniques sont soumis au vote de l'assemblée sous la présidence proposée du Vice-président délégué à l'Administration générale, aux Finances et Ressources Humaines, Monsieur Dominique LE TRAOU, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte financier unique est débattu, l'assemblée délibérante élit son président.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ **NOMME** M. Dominique Le Traou président temporaire de séance pour les neuf délibérations à venir.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE**

